TOPO
Journal syndical
Vol. 21 | N° 17 | Le mercredi 28 avril 2021
SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE LA POINTE-DE-L'ÎLE (SEPÎ)
☎ 514-645-4536 | Téléc. 514-645-6951 | www.sepi.qc.ca | www.facebook.com/sepi.syndicat

ÉDITO | ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 29 AVRIL 2021

C'est un rendez-vous !

Comme vous le savez très certainement, une entente de principe est survenue entre la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) et le gouvernement du Québec au cours des dernières semaines. Cette entente, obtenue après de longs mois de négociation et de mobilisation principalement tenues durant une crise sanitaire majeure, est décrite par certaines personnes comme étant la meilleure proposition faite aux profs depuis 40 ans.

Chacune des instances devant lesquelles cette entente de principe fut présentée lui a accordé un vote favorable sans ambiguïté.

Néanmoins, pour ce qui est du SEPÎ, il ne reste maintenant plus qu'à savoir si cette entente de principe convient à celles et ceux dont l'opinion compte le plus : vous, les membres.

C'est à vous, toutes et tous, que reviendra le dernier mot.

C'est à vous de décider.

Nous avons plus que hâte de vous la présenter et de répondre à l'ensemble de vos questions. C'est pourquoi nous espérons vous voir vous joindre à nous en grand nombre lors de l'assemblée générale du 29 avril 2021 à 16 h 30.

Étant donné que cette entente déterminera vos conditions de travail pour les prochaines années, nous ne pouvons qu'insister sur l'importance primordiale de venir y faire entendre votre voix.

C'est un rendez-vous ! Soyez-y !

■ Serafino Fabrizi | serafinofabrizi@sepi.qc.ca

N° 03

CONVOCATION

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

NÉGOCIATION NATIONALE

Le jeudi 29 avril 2021 à 16 h 30

via la plateforme *Zoom*, en mode *webinaire*

Lien d'inscription :

https://zoom.us/webinar/register/WN_-IGmO67uSRazUqa7lgt0lQ

ÉCHO DES DERNIÈRES RÉUNIONS DU CONSEIL DES PERSONNES DÉLÉGUÉES (CPD)

CPD DU 20 AVRIL 2021

PRÉSENTATION DES PERSONNES CANDIDATES À L'ÉLECTION GÉNÉRALE

Catherine Alary, présidente du comité d'élection et de référendum, annonce que le SEPÎ tiendra des élections pour le poste de présidence le 1er juin prochain. Les personnes candidates, Marie-Hélène Nadeau et Sylvie Zielonka, se prévalent de leur droit à procéder à une allocution devant les personnes déléguées.

COVID-19

Sophie Fabris fait un retour sur les masques de procédure (masque gris contenant du graphène nanoformé) qui ont été retirés par Santé Canada et invite les enseignants qui les ont portés à compléter un registre d'accident. Sophie Fabris fournit ensuite des précisions quant à la directive de la CNESST sur le port du masque de procédure en continu. Elle poursuit en abordant certains aspects de la campagne de vaccination. Pierre-Luc Gagnon fait un retour sur certains éléments problématiques qui sont liés à la méthodologie retenue par le gouvernement du Québec pour l'évaluation de la qualité de l'air dans les établissements scolaires.

EDA – RÉSULTATS DE L'ARBITRAGE SUR LE SUIVI PÉDAGOGIQUE

Alexie Tétreault explique les événements qui ont mené le SEPÎ à déposer un grief en lien avec la reconnaissance du temps pour le suivi pédagogique pour le secteur de l'éducation des adultes (EDA). Elle présente ensuite le contenu et les impacts du gain obtenu en arbitrage.

RÉVISIONS BUDGÉTAIRES

Pierre-Luc Gagnon présente les révisions budgétaires pour l'année en cours. Le conseil des personnes déléguées adopte à l'unanimité les révisions budgétaires telles que présentées.

CPD EXTRAORDINAIRE DU 22 AVRIL 2021

NÉGOCIATION NATIONALE

Pierre-Luc Gagnon procède à une mise en contexte des événements qui ont mené le conseil fédératif de négociation (CFN) à confirmer qu'il y a entente de principe entre la FAE et le gouvernement du Québec et de recommander aux assemblées générales (AG) des syndicats affiliés de se prononcer sur cette entente de principe.

Lors de la présentation de l'entente, voici quelques éléments abordés :

Maurice Parent, actuaire, procède à la présentation de l'offre salariale et explique ses impacts sur l'échelle salariale des enseignants ainsi que l'estimation de l'impact monétaire global de l'offre.

Sophie Fabris explique ensuite les éléments relatifs à la reconnaissance de l'apport des enseignants à la société québécoise et à la bonification de leurs conditions économiques et en l'amélioration de leur conciliation famille-travail-vie personnelle.

Elle présente également les modifications apportées à la tâche des enseignants du secteur jeune. Elle explique notamment les modalités qui ont été convenues dans une lettre d'entente relativement à la détermination et l'aménagement de la tache enseignante. Elle mentionne que le processus sera soutenu par un guide d'interprétation rédigé de façon paritaire et qu'une année de transition est prévue.

Gaétan Lévesque, porte-parole de la FAE aux tables de négociation, présente les éléments menant à un meilleur accès à des contrats pour les secteurs de l'éducation des adultes (EDA) et de la formation professionnelle (FP).

Gaétan Lévesque enchaîne ensuite avec des explications quant à l'ajout d'une annexe prévoyant la création de postes d'enseignantes et enseignants mentors afin de soutenir l'insertion professionnelle des nouvelles personnes enseignantes.

Gaétan Lévesque poursuit en expliquant les modifications à la composition de la classe prévues dans l'entente de principe.

Sophie Fabris explique ensuite les éléments en lien avec l'arbitrage des griefs et la création de divers comités

Serafino Fabrizi conclut la présentation en résumant les éléments importants de l'entente de principe. Il fait ensuite la présentation du libellé de la recommandation qui sera soumise aux personnes membres lors de l'assemblée générale.

Les personnes déléguées émettent des commentaires et posent des questions sur le contenu de l'entente de principe. Le conseil des personnes déléguées adopte à la majorité de recommander à l'AG du SEPÎ d'accepter l'entente de principe.

■ Pierre-Luc Gagnon | pierrelucgagnon@sepi.qc.ca

PLATEFORME DE VOTE EN LIGNE

Il y aura élection au poste de présidence du SEPÎ le 1er juin 2021.

Deux (2) candidates ont posé leur candidature :

- Nadeau, Marie-Hélène
- Zielonka, Sylvie

Pour cette élection, le comité d'élection et de référendum a choisi d'utiliser la plateforme *Votez.com* afin de tenir le vote de façon virtuelle pour respecter les mesures sanitaires.

Seuls les membres en règle du SEPÎ (possédant leur carte de membre) en date du 1er avril 2021 ont le droit de vote.

Au cours de la campagne électorale, vous recevrez d'abord trois (3) codes d'accès différents pour accéder aux informations concernant les candidates sur la plateforme *Votez.com*.

Vous devriez recevoir le premier code d'accès le 12 mai 2021. Si vous ne le recevez pas, veuillez communiquer avec nous le plus rapidement possible à l'adresse suivante : election@sepi.qc.ca.

Le matin du 1er juin 2021, vous recevrez un dernier code d'accès vous permettant d'aller enregistrer votre vote.

Tous les codes reçus permettent l'accès à la plateforme, toutefois un seul parmi les quatre (4) peut être utilisé pour voter. Dès qu'un membre enregistre son vote à l'aide d'un de ses codes, les autres deviennent inutilisables pour voter.

Lors de la journée électorale, le 1er juin 2021, vous aurez de 7 h à 17 h pour voter.

Veuillez prendre note que les élections auront lieu malgré la possibilité d'une grève générale illimitée débutant le 31 mai 2021.

■ Catherine Alary, présidente du comité d'élection et de référendum | election@sepi.qc.ca

INFO | APPEL DE CANDIDATURES - FAE

La Fédération autonome de l'enseignement (FAE) est à la recherche de membres pour combler les comités suivants :

- Comité des élections – **quatre postes** (un membre et trois membres substituts);
- Comité d'appel en concertation juridique – **quatre postes** (deux membres et deux membres substituts, dont une personne enseignante);
- Comité du fonds de résistance syndicale – **un poste** (un membre substitut).

Toute personne membre du SEPÎ qui désire soumettre sa candidature à l'un ou l'autre de ces comités doit rédiger un texte de 200 mots maximum, afin de motiver sa candidature. Merci d'acheminer votre texte par courriel, avant le **lundi 3 mai 2021, à 12 h 00**, à l'adresse suivante : candidature@sepi.qc.ca.

■ Annie Primeau | annieprimeau@sepi.qc.ca

Journée internationale des travailleuses et des travailleurs

Tirant ses racines du militantisme du mouvement ouvrier américain en faveur de la journée de travail de huit heures, la *Journée internationale des travailleuses et des travailleurs* est aujourd'hui devenue une célébration des combats des travailleuses et des travailleurs. Depuis 1972 au Québec, des organisations syndicales profitent du 1er mai de chaque année pour s'unir et souligner solidairement l'événement en mettant de l'avant leurs revendications communes. D'abord centrée autour de la région de Montréal, cette tradition s'est maintenant répandue à toutes les régions du Québec.

Pour l'édition 2021, la *Coalition du 1er mai* organise **une marche dans les rues de Montréal le samedi 1er mai à 13h30** sous le thème «Sortons de la crise en santé et en sécurité». La thématique fait bien sûr, entre autres, référence à la crise sanitaire qui nous éprouve actuellement, mais vise aussi les crises économiques, écologiques, sociales et politiques que nous traversons actuellement. Les marcheuses et marcheurs porteront des revendications pour des services publics forts, des conditions de travail décentes qui ne rendent pas malade, des droits renforcés et un réel engagement environnemental.

De façon plus précise, le projet de loi 59 fait partie des points qui font l'objet de dénonciations plus spécifiques. En effet, sous prétexte de moderniser le régime de santé et de sécurité du travail, le gouvernement du Québec risque d'entraîner des reculs significatifs notamment en matière de prévention des accidents de travail, de l'accès à l'assistance médicale et de l'indemnisation des travailleuses et travailleurs victimes de lésions professionnelles.

Comme à l'habitude, une délégation de la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) et de ses syndicats affiliés participera à la marche. Pour celles et ceux qui désirent s'y joindre, **le point de rendez-vous est prévu près du coin de l'avenue Calixa-Lavallée et de la rue Sherbrooke Est à 13h**. Les personnes participantes sont invitées à porter leur masque de la FAE.

L'invitation est lancée ! Solidarité !

Quoi : Marche dans les rues de Montréal pour souligner la *Journée internationale des travailleuses et des travailleurs*

Quand : samedi 1er mai 2021 à 13h (départ de la marche à 13h30)

Où : parc La Fontaine, au coin de l'avenue Calixa-Lavallée et de la rue Sherbrooke Est

Olivier Blanchard | olivierblanchard@sepi.qc.ca

L'élaboration de la grille-matières

Comme chaque année, l'arrivée du printemps signifie le début de nombreuses consultations afin que les enseignantes et les enseignants puissent avoir leur mot à dire au sujet de l'organisation de la prochaine année scolaire. Parmi ces objets de discussions, une des premières pierres à poser est l'élaboration de la grille-matières.

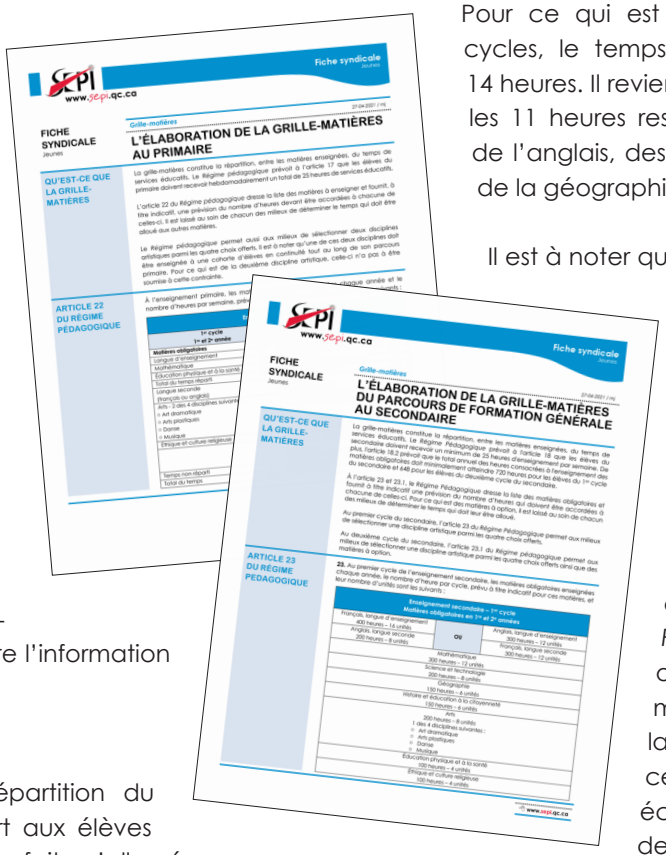

Ayant reçu de nombreuses questions à ce sujet au cours des dernières semaines, il a été décidé, en prévision de l'année prochaine, de procéder à la construction de nouveaux outils. Deux nouvelles fiches syndicales ont donc été créées afin de clarifier le processus entourant l'élaboration de la grille-matières et rendre l'information facilement accessible.

LA GRILLE-MATIÈRES

La grille-matières constitue la répartition du temps de services éducatifs offert aux élèves entre les matières enseignées. Dû au fait qu'elle génère de nombreuses répercussions sur les étapes de planification subséquentes et sur les tâches des enseignantes et enseignants, cette démarche revêt donc une importance cruciale dans l'organisation de l'année de travail à venir.

C'est le *Régime pédagogique* qui fournit les balises pour son élaboration.

AU PRIMAIRE

Au primaire, l'**article 17** du *Régime pédagogique* prévoit que les élèves doivent recevoir un total de 25 heures de services éducatifs par semaine. Quant à lui, l'**article 22** prévoit, une répartition du temps entre l'enseignement du français, des mathématiques et de l'éducation physique. Il reviendra donc aux différentes écoles de s'entendre sur le nombre d'heures qui doivent être accordées à l'enseignement des autres matières prévues au programme en fonction du cycle.

Au premier cycle, le total du temps réparti est de 18 heures. Cela signifie que les 7 heures restantes doivent être réparties, selon les besoins, entre l'enseignement de l'anglais, des arts et du cours d'éthique et culture religieuse (ECR).

Pour ce qui est des deuxième et troisième cycles, le temps réparti atteint un total de 14 heures. Il revient donc aux milieux de diviser les 11 heures restantes entre l'enseignement de l'anglais, des arts, de l'ECR, des sciences, de la géographie et de l'histoire.

Il est à noter que cette répartition est fournie à titre **indicatif seulement** et que, par conséquent, celle-ci peut être modifiée afin de mieux répondre aux besoins des milieux.

Finalement, pour ce qui est du choix des disciplines artistiques qui devront être enseignées, l'**article 22** du *Régime pédagogique* nous offre quatre choix: l'art dramatique, les arts plastiques, la danse ou la musique. De ces quatre choix, les équipes-écoles doivent en sélectionner deux. Une de ces deux sélections devra être enseignée en **continu** à une cohorte pour les six années de son parcours primaire. Le choix de la deuxième discipline artistique n'est pas contraint par de telles restrictions.

Pour tous les détails et le tableau de répartition des heures d'enseignement, vous pouvez consulter la nouvelle fiche syndicale *L'élaboration de la grille-matières au primaire* sur notre site Web.

AU SECONDAIRE

Pour le secondaire, le *Régime pédagogique* est beaucoup plus précis et présente, à l'**article 23** pour le 1er cycle du secondaire et à l'**article 23.1** pour le 2e cycle du secondaire, des tableaux présentant une répartition annuelle, à titre **indicatif** encore une fois, du temps d'enseignement pour les matières prévues au programme. Ces tableaux vous sont fournis dans la fiche syndicale *L'élaboration de la grille-matières du parcours de formation générale au secondaire*.

[suite à la page 6]

[suite de la page 5]

Il est à noter que la répartition annuelle du temps dans le tableau concernant le 1er cycle du secondaire inclus les deux années dudit cycle. Il est donc nécessaire de diviser par deux le nombre d'heures qui y figurent pour obtenir le temps pour chacune des années considérées séparément.

Pour ce qui est du 2e cycle du secondaire, deux tableaux sont fournis par le *Régime pédagogique* soit un pour chacun des parcours de formation : le parcours de formation générale et le parcours de formation générale appliquée.

Les deux parcours de formation sont sensiblement semblables à quelques distinctions près qui concernent, entre autres, le choix des matières à options qui doivent être proposées aux élèves.

TEMPS DE L'ANNÉE

La grille-matières étant un préalable essentiel à la répartition des fonctions et des responsabilités, il est primordial de se donner le maximum de latitude afin de **pouvoir respecter la date du 20 mai pour le dépôt des tâches au CPEPE**.

Donc, idéalement, l'élaboration de la grille-matières doit prendre place peu après le retour de la relâche au mois de mars ou, au plus tard, au début du mois d'avril. Procéder à ce moment permet de disposer de tout le temps nécessaire pour procéder aux consultations qui doivent se tenir dans les milieux.

MÉCANISME DE CONSULTATION

Le processus de consultation pour l'élaboration de la grille-matières devrait suivre les étapes normalement suivies pour les autres objets de consultation du CPEPE à peu de choses près. Il est à noter que le mécanisme de consultation que vous est ici proposé est valable tant pour le primaire que le secondaire.

Normalement, le processus de consultation commence lorsque la direction et la présidence du CPEPE inscrivent la grille-matières à l'ordre du jour d'une rencontre du CPEPE où la proposition initiale de la direction sera déposée. Mis à part poser certaines questions, les personnes représentantes du personnel enseignant de l'école ne devraient pas prendre position à cette étape-ci du processus à moins d'avoir eu l'occasion de procéder préalablement à une consultation des enseignantes et enseignants de l'école en AGEE.

Par la suite, le CEE (les personnes représentantes élues du CPEPE sans la direction) convoque le personnel enseignant en AGEE afin de le consulter et formuler une recommandation. Les personnes membres du CEE doivent ensuite porter cette recommandation lors du prochain CPEPE qui doit avoir lieu **à l'intérieur d'un délai de 5 jours ouvrables (ou un cycle-horaire)** suivant le dépôt de la proposition initiale de la direction.

La direction dispose ensuite du pouvoir de donner suite ou non à la proposition des enseignantes et enseignants de l'école. Advenant que la direction décide de rejeter la proposition du personnel enseignant, celle-ci doit communiquer, par écrit, les motifs de sa décision à l'intérieur d'un délai de 5 jours ouvrables (ou un cycle-horaire). Ces motifs devront alors être consigné dans le procès-verbal du CPEPE.

Finalement, la proposition élaborée lors de la consultation doit ensuite être déposée au Conseil d'établissement (CÉ) de l'école pour finaliser le processus. Ce dernier dispose d'un pouvoir d'**approbation seulement**, c'est-à-dire, que ses membres peuvent accepter ou refuser la grille-matières proposée, mais ne peuvent pas y apporter de modifications.

Chaque milieu ayant des particularités qui lui sont propres, il se peut que le mécanisme de consultation diffère légèrement d'une école à l'autre. Ces manières de faire différentes restent valides pourvu que toutes et tous aient vu leurs droits être respectés en étant bien informés et en ayant l'occasion de prendre position au cours du processus.

En cas de questions, n'hésitez pas à les communiquer à la personne membre du CA responsable de votre établissement.

■ Olivier Blanchard | olivierblanchard@sepi.qc.ca

RAPPEL : MOYENS DE PRESSION (NOUVELLE PHASE)

En guise de rappel, voici la liste des moyens de pression à appliquer dans vos milieux. <u>Veuillez prendre note que ceux-ci demeurent en application jusqu'à nouvel ordre</u>. Nous nous assurerons de vous tenir informés de tout nouveau développement dans les plus brefs délais.

NÉGO 2020

- Perturbation ou boycottage des rencontres collectives. *
- Perturbation ou boycottage de toutes activités de formation imposées. *
- Dans le cadre des journées pédagogiques, refuser de participer à toutes les activités mises sur pied par la direction ou les centres de services scolaires. Les enseignantes et enseignants planifient, corrigent, rencontrent des collègues dans le cadre de leur travail, etc. *
- Accomplissement de certains éléments de la tâche dite complémentaire, du TNP, des journées pédagogiques et des formations au lieu déterminé par les enseignantes et enseignants.
- Message sur l'état de la négociation avec décompte des jours passés depuis l'annonce du mandat de grève ainsi que ceux à venir jusqu'à son exercice à transmettre aux directions d'établissement.
- Que les enseignantes et enseignants cessent de remettre les notes à la direction ou au centre de services scolaire.
- Ne pas remettre les notes et les commentaires pour le prochain bulletin.
- Embouteillage des plateformes de communication électronique du premier ministre, du ministre de l'Éducation, du Secrétariat du Conseil du trésor et des centres de services scolaires.

** Les équipes-écoles qui choisissent de boycotter les rencontres collectives, les formations imposées et le contenu des journées pédagogiques lorsque la direction vous assigne, sachez que le boycottage peut se faire tout simplement en assistant de façon totalement passive à ces événements.*

■ Sylvie Zielonka | sylviezielonka@sepi.qc.ca

Le **TOPO** est réalisé par le Syndicat de l'enseignement de la Pointe-de-l'Île (SEPÎ) est distribué à toutes les enseignantes et tous les enseignants du Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSSPI). **La reproduction du journal, en tout ou en partie, est autorisée à condition de mentionner la source.**

<u>Commentaires et/ou suggestions</u>
Syndicat de l'enseignement de la Pointe-de-l'Île (SEPÎ)
745, 15e Avenue | Montréal (Québec) H1B 3P9
Tél. : 514-645-4536 | Téléc. : 514-645-6951 | Par courriel : topo@sepi.qc.ca